



CESSION D UNE PARTIE DES ACTIONS DE SCI

Par **NOUXA**, le **08/06/2020** à **15:33**

Bonjour

Je suis co-proprétaire d un bien (centre équestre) avec mon ex-femme.

Elle désire racheter mes parts de SCI pour reprendre l'activité avec notre fille.

Le bien a perdu presque la moitié de sa valeur!!

Comment faire au niveau de la sci pour entériener le cession au tarif proposé sans déclencher de plus value sur ma part?

Vaut il mieux vendre tout le bien dans la sci et liquider celle -ci après.

Ou vendre la moitié des parts à ma fille, mais quid de la comptabilisation de l'opération;

Capital, compte courant la sci me doit plus que la valeur de la vente!!!

Merci pour le conseil

Cordialement

Par **nihilscio**, le **08/06/2020** à **16:56**

Bonjour,

La SCI vaut ce que valent les immeubles qu'elle possède + les liquidités + les créances - les dettes. Si sa valeur est négative, vous devrez donner de l'argent à ceux à qui vous cédez des parts.

Par **NOUXA**, le **08/06/2020** à **17:03**

Bonjour

Merci de la réponse!

Les biens, liquidités zéro, les dettes les 2 Cct de mon ex et moi le solde est négatif!

Donc si je vends mes parts pour une certaine valeur ce sera de la plus value???

Alors que nous perdons en réalité 30% sur la valeur d'achat du bien!!

Par **nihilscio**, le **08/06/2020** à **17:14**

Si vous voulez dire que vous serez imposé sur la plus-value, non parce que vous aurez in fine perdu de l'argent.

Par **NOUXA**, le **08/06/2020** à **17:17**

Comment faire apparaître cette perte dans les déclarations fiscales?

Est-ce au niveau du notaire qui enregistrera le cession au profit de ma fille ?